
Pascal DURET, Patrick TRABAL, *Le sport et ses affaires.
Une sociologie de la justice de l'épreuve sportive*

Paris, Métailié, 2001, 261 p.

Jean-Bernard Marie Moles

**Édition électronique**

URL : <https://journals.openedition.org/corpssetculture/981>

DOI : 10.4000/corpssetculture.981

ISSN : 1777-5337

Éditeur

Association Corps et Culture

Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 2004

ISSN : 1268-5631

Référence électronique

Jean-Bernard Marie Moles, « Pascal DURET, Patrick TRABAL, *Le sport et ses affaires. Une sociologie de la justice de l'épreuve sportive* », *Corps et culture* [En ligne], Numéro 6/7 | 2004, mis en ligne le 31 mai 2007, consulté le 21 septembre 2021. URL : <http://journals.openedition.org/corpssetculture/981> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/corpssetculture.981>

Ce document a été généré automatiquement le 21 septembre 2021.

© tous droits réservés

Pascal DURET, Patrick TRABAL, *Le sport et ses affaires. Une sociologie de la justice de l'épreuve sportive*

Paris, Métailié, 2001, 261 p.

Jean-Bernard Marie Moles

- 1 Voilà un ouvrage qui tombait à point nommé, juste avant la fameuse affaire de patinage artistique aux J.O. de Salt Lake City, avec au cœur de la controverse, liée à l'injustice d'une notation d'une juge française, la subjectivité souvent trop perverse, des arbitres et autres adeptes des décisions à la Salomon.
- 2 Pascal Duret et Patrick Trabal entament le riche débat d'un sport juste ou injuste, misérable ou méritoire, par la dialectique du « *musée des horreurs* » cher à J.M. Brohm, et « *le théâtre du mérite* » qui tient tant à cœur à Ch. Bromberger et A. Erhenberg. Pourtant cette oxymore repose sur une différente interprétation de faits *a priori* identiques, soulignent-ils, comme par exemple la professionnalisation, avec d'inévitables effets pervers. Dès lors pointent les premières effluves de l'injustice, notamment évoquées avec la finale de la Coupe de France de football Nantes/Sedan, avec pourtant une distinction opportune dans ce cheminement à travers les affres de l'iniquité : « *Il peut y avoir scandale sans qu'il y ait affaire* ». Pourtant n'est-ce pas la main « scandaleuse » de Vata, lors d'un Benfica/O.M. en Coupe d'Europe des Champions qui a conduit le club phocéen dans l'affaire de corruption V.A./O.M. ? Les auteurs, dans leur chasse (sûrement épuisante) de la justice dans le sport posent naturellement la problématique des institutions vis-à-vis du dopage, d'affaires douteuses, de jugements partiaux. Il apparaît que leur verdict est plutôt indulgent avec ces institutions, dont l'hypocrisie reste l'une de leurs valeurs sûres ; l'affaire récente de Salt Lake City en patinage artistique n'atteste pas seulement d'un jugement vicié, mais d'un système gangrené par une politique partisane, désuète d'ailleurs de nos jours, mais qui demeure par « tradition fédérale ».
- 3 L'amoralité dans le sport, notamment dans les sports collectifs, dont le football en figure de proue, constitue aussi un révélateur d'un certain état d'esprit pour les

auteurs, puisqu'ils arrivent à ce constat déroutant : « *Les équipes qui commettent le plus d'actes illégaux ont le plus de chance de gagner* » (p. 98). Reste que les auteurs attribuent au rugby principalement, des valeurs qui semblent éperdues aujourd'hui. Par exemple (p. 101) : « *On ne porte pas plainte dans le rugby à XV* ». Si cela fût un temps vrai, depuis l'avènement du rugby professionnel, cet acte de foi est bel et bien caduque, avec des plaintes tant sportives que civiles ou prud'homales, jamais aussi nombreuses. Quant à la délation, qui serait peu courante aussi, elle fait figure aujourd'hui dans le rugby à XV d'une culture arbitrale authentique (dénonciation d'actes d'anti-jeu par les arbitres de touche, arbitrage vidéo, citation à comparaître après le match, etc.). Le temps modifie donc très rapidement les fondements « culturels » d'un sport, surtout en contingence avec l'évolution technologique, et ce qui était authentique hier, peut devenir très rapidement obsolète, quand cela s'accompagne bien sûr du courage de « changer ». Peut-être est-ce un point de vue qui a été trop rapidement évacué par les auteurs, ce courage institutionnel de changer, que des sports comme le rugby à XV, à XIII, le basket, le volley ont eu ces dernières années, contrairement à d'autres sports, notamment le football, qui reste figé sur des principes pourtant constamment bafoués, et qui en l'état s'avère, qu'on le veuille ou non, une école d'injustice et de dévoiement.

- 4 Grâce au système informatique Prospero, à partir du 4^{ème} chapitre, les auteurs aspirent tout d'abord à l'étude des manières dont se gagne la confiance des lecteurs dans les contenus de la presse écrite. Ils cherchent à comprendre comment se construit ou évolue le sens des discours des acteurs concernés par des scandales ou des affaires (par exemple lors de l'affaire Festina dans le Tour de France 1998). Grâce à des indicateurs pertinents, les auteurs établissent des scores « personnels », qui permettent de dresser la véritable personnalité des acteurs impliqués. Il s'agit d'un travail majeur et inédit sur la rhétorique. Dans le chapitre suivant, ils intègrent aussi avec efficacité, l'évolution technologique, qui, combattue comme elle l'a été pour le record du monde de l'heure en cyclisme de Graham Obree le 7 Juillet 1993, conduit aussi, par l'analyse de discours des acteurs concernés, à distinguer un exploit sportif d'un exploit technologique. Pour les auteurs, l'immersion des nageurs (limitée à 15m) lors des compétitions en petit ou grand bassin prouve, entre autres, que les institutions font état d'une grande méfiance, voire de défiance, en regard des progrès techniques ou technologiques, et qu'il devient difficile de « *faire bouger les choses* » (voir l'escrime avec les masques transparents, le football avec les maillots sans manche, le cyclisme avec des vélos innovateurs interdits à partir de 1996).
- 5 Pascal Duret et Patrick Trabal terminent (chapitre 6) par la corruption au CIO, qui aurait indubitablement manqué dans ce panégyrique de lutte contre l'injustice dans le sport. L'affaire de la désignation du site olympique entre les villes de Turin et de Sion pour les J.O. d'hiver en 2006, stigmatise amplement cette dérive olympique, qui renvoie l'idéal prétendu par le CIO, à de simples intérêts mercantiles.
- 6 En conclusion on peut dire que les deux auteurs de cet ouvrage, qui aurait mérité des prolongements post-olympiques, proposent deux ruptures par rapport à la sociologie traditionnelle :
- 7 1/ Passer d'abord d'une sociologie critique à une sociologie de la critique des acteurs grâce au programme informatique Prospéro, en évitant le « *trekking ethnométhodo* » (p. 236), trop inusité à leur goût, et qui n'aboutit trop souvent qu'à du superficiel analytique.
- 8 2/ Passer d'une sociologie théorique à une sociologie du terrain (p. 236).

- 9 Bref une évolution, rationnelle, pragmatique, empirique et captivante mais qui aura du mal à convaincre les logiques de champs largement couverts de nos jours encore par les deux grands courants, critique et positiviste, d'un sport opium du peuple, ou d'un sport méritocratique.